

**Formulaire de demande de substitution d'un macaron GIC
délivré à titre permanent par une carte européenne de
stationnement pour personnes handicapées**



PHOTO

Civilité du bénéficiaire : Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐

Nom du bénéficiaire :

Nom de jeune fille du bénéficiaire :

Prénom(s) du bénéficiaire :

Date de naissance du bénéficiaire :

Adresse du bénéficiaire :

N°: Voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

**Je demande la substitution de ma carte de stationnement macaron GIC
délivrée à titre permanent par une carte européenne de stationnement pour
personnes handicapées (CESPH).**

Je joins à cette demande une photo d'identité récente en couleur et la photocopie recto-verso du macaron GIC en vigueur.

Signature du bénéficiaire

Date de la demande : / / 2019

Rappel de la réglementation

Le décret n°2005-1766 du 30 décembre 2005 prévoit dans son article 5 que :« Les personnes handicapées ou à mobilité réduite titulaires d'une carte de stationnement avec un macaron grand invalide de guerre (GIG) ou grand invalide civil (GIC) **délivrée à titre permanent** dispose d'un délai courant jusqu'au 31 décembre 2010 pour demander la substitution de ces titres par la CESP (carte européenne de stationnement pour personnes handicapées) ». **L'attribution de la CESP relève de la compétence du Préfet, sur avis du médecin de la MDPH (art. R241- 17 du CASF).**

Message d'information à l'attention des détenteurs d'un macaron GIC et GIG

Il est rappelé que l'attribution de la CESP relève de la compétence du Préfet, sur avis du médecin de la MDPH (article R241-17 du Code de l'action sociale et des familles).

La procédure pour obtenir la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées, en substitution des titres antérieurs, est la suivante :

1 Pour les détenteurs d'un macaron GIC

¶ **Si vous êtes détenteur d'un macaron GIC à durée limitée** (1 an, 5 ans, 10 ans), la délivrance d'une carte européenne de stationnement se fera systématiquement lorsque vous demanderez le renouvellement de vos droits à la

MDPH, 6 mois avant leur date d'échéance. Au moment opportun, il vous appartiendra de compléter un dossier de demande de compensation du handicap.

2 Pour les détenteurs d'un macaron GIG

La demande de substitution de carte par l'octroi de la CESPHE doit être faite auprès de l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG) : <http://www.defense.gouv.fr/onac>. Toute demande faite à la MDPH pour la substitution d'un macaron GIG ne sera pas recevable.